



COOPÉRATION ÉCONOMIQUE & TERRITOIRES

Journée régionale PTCE

Vendredi 19 décembre 2014

De 9h30 à 16h30 - Lille

Programme de la journée

9h30 / Accueil Café

► Temps d'échange et de travail entre porteurs de projet

10h - 11h /

Visite apprenante de LAGRAPPE et découverte du PTCE Lille métropole solidaire

11h - 12h /

Échanges sur les besoins des porteurs de projet ou potentiels porteurs de projet PTCE

12h - 14h Déjeuner possible sur place (avec une participation de 10 €)

► Quelles politiques et quels soutiens pour les PTCE en région et au national?

14h - 14h45 /

La dynamique nationale PTCE, côté réseau acteurs et côté Etat, modalités possibles de soutien des collectivités locales

14h45 - 16h15 /

Quels partenariats acteurs-collectivités pour développer les PTCE en Région?

16h15 - 16h30 / Conclusion de la journée

Historique

La caractérisation et la promotion des Pôles Territoriaux de Coopération Economique est une démarche partenariale animée par le Labo de l'ESS avec le Réseau des collectivités Territoriales pour l'Economie Solidaire (RTES), le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CNCRES), COORACE et le Mouvement pour l'Economie Solidaire (MES).

A partir d'initiatives concrètes engagées sur les territoires, ces réseaux ont proposé depuis 2009, notamment lors des Etats généraux de l'Economie Sociale et Solidaire, de soutenir l'émergence et le développement de pôles de coopération pour le développement économique solidaire et durable des territoires. Suite à un appel à projet lancé fin 2011, une vingtaine de pôles témoins ont été identifiés pour être référents et contributeurs de cette démarche nationale. Ils ont notamment travaillé à un référentiel commun d'action.

Qu'est-ce qu'un Pôle Territorial de Coopération Economique ?

Forme la plus structurée et novatrice des coopérations et mutualisations économiques dans les territoires, un pôle territorial de coopération économique (PTCE) se définit comme un *groupement d'acteurs sur un territoire – entreprises et acteurs de l'économie sociale et solidaire associés à des petites et moyennes entreprises, collectivités locales, centres de recherche et organismes de formation – qui met en œuvre une stratégie commune et continue, de coopération et de mutualisation, au service de projets économiques innovants de développement local durable.*

Il s'agit donc bien :

d'un Pôle, c'est-à-dire un groupement d'acteurs permettant des échanges et une synergie de compétences pour structurer des filières d'activité et/ou des innovations socio-économiques.

Territorial, inscrit dans un espace géographique de coopération entre les différentes parties prenantes du pôle, qui induit un ancrage local des activités, compétences et ressources générées. Cela implique que les finalités et impacts du pôle visent principalement les acteurs et les populations d'un territoire et que ces derniers sont également impliqués dans la réalisation de ses activités.

de Coopération, impliquant un engagement volontaire et réciproque entre parties prenantes qui, au-delà d'un simple lien contractuel et d'une convergence d'intérêts, favorise des comportements de coopération, de mutualisation et d'entraide.



Economique, signifiant la création, consolidation et/ou le développement d'emplois et d'activités, la production et la distribution de biens et de services, l'acquisition de savoir-faire et la gestion de compétences professionnelles, etc.

Une pluralité d'objectifs

Les PTCE poursuivent de multiples objectifs qui peuvent ou non se cumuler :

- la structuration territoriale d'une filière ou d'un secteur ;
- une meilleure **visibilité institutionnelle de l'ESS** ouvrant à des projets et partenariats locaux avec les entreprises, collectivités et centres de recherche ;
- la **reprise d'entreprises** ou la **relocalisation d'activités** sur un territoire ;
- des stratégies mutualisées et équitables de **distribution et de commercialisation** ;
- un investissement significatif dans **l'innovation sociale** ;
- une **mutualisation** significative de ressources, de compétences ou de financements ;
- la création et le développement de **groupes intégrés d'entreprises ESS** ;
- la recherche d'une **taille critique** pour répondre à la demande croissante de biens et de services solidaires et durables.

Points communs et spécificités

Dans la continuité des Systèmes Productifs Locaux (SPL), pôles de compétitivité et grappes d'entreprises, les PTCE s'appuient aussi sur le regroupement, la coopération économique entre parties prenantes et sur l'élaboration de stratégies et de partenariats autour de projets de développement.

Pour autant, les PTCE présentent plusieurs spécificités :

- La présence significative d'entreprises et d'acteurs de l'ESS
- L'intégration d'un écosystème sur un territoire avec une finalité de développement socio-économique durable
- La valorisation d'une diversité de ressources locales
- Un ancrage territorial des activités économiques
- Un investissement dans l'innovation sociale
- Une diversité sectorielle au-delà des seules productions et filières industrielles
- L'implication de citoyens, d'acteurs et d'institutions de toutes tailles
- La mobilisation de financements locaux

Toutes les formes de coopérations territoriales ne relèvent pas des PTCE, notamment les dynamiques de coopérations au sein desquelles les échanges économiques ne sont pas présents ou pas prioritaires. On peut citer par exemple : les dispositifs de politique territoriale de l'ESS, les agences de développement, les plates-formes professionnelles, les centres ressources et réseaux d'accompagnement...

Les enjeux

Favoriser l'innovation socio-économique pour apporter des réponses aux difficultés engendrées par la crise

La montée du chômage et la précarisation du travail, l'accroissement des inégalités d'accès aux services d'intérêt général, les difficultés rencontrées par de nombreuses petites et moyennes entreprises sur les territoires et la dégradation accélérée de l'environnement appellent à inventer de nouvelles formes de solidarité sur les territoires ainsi que des réponses entrepreneuriales et citoyennes à des besoins sociétaux grandissants.

Contribuer activement à la reconversion écologique et sociale du tissu économique local

La reconversion écologique et sociale du tissu économique local, à laquelle invitent de nombreux scénarios de sortie de crise, nécessite un travail important de recherche-développement et d'innovation. Mettre en place des processus de production de biens et services plus économes en énergie et matériaux, accompagner l'émergence de nouveaux métiers et emplois verts, sensibiliser et inciter les populations à changer leurs habitudes de consommation, relocaliser les activités économiques sont autant d'impératifs ouvrant à un développement à la fois plus sobre matériellement et plus riche en emplois.

Renforcer le tissu économique local par la coopération et la mutualisation

Aussi innovantes soient-elles, de nombreuses entreprises doivent relever simultanément plusieurs défis : atteindre une taille critique pour répondre à une demande croissante de consommation responsable et investir dans l'innovation socio-économique ; créer, pérenniser ou reprendre des activités tout en sauvegardant des emplois dans un contexte de crise ; anticiper la rationalisation des budgets publics et s'organiser face à la mise en concurrence croissante des services d'intérêt général. Pour y répondre, des stratégies de coopération et de mutualisation sur les territoires sont indispensables.

Plusieurs approches

Les pôles territoriaux de coopération économique sont divers de par leurs origines, les objectifs multiples qu'ils poursuivent, leurs secteurs d'activités ou leurs fonctions. On peut les aborder par :

- **L'impulsion** : entrepreneuriale, citoyenne ou avec une forte implication des collectivités territoriales.
- **La dynamique économique** : PTCE filières, sectoriels ou multi-activités.
- **L'inscription dans un lieu commun** : les lieux mutualisés facilitent la mise en commun d'emplois et de moyens logistiques ; ils constituent un tremplin pour une mutualisation de projets économiques.

1 Présentation des PTCE, réalisée par le Labo de l'ESS (avril 2014)

Quelques exemples :

- *Pôle Sud Archer* a relancé un atelier de production d'une gamme de chaussures éthiques à Romans en valorisant les matières premières et savoir-faire locaux et créant de nouveaux emplois dans une filière industrielle historique du territoire.
- *Eoliennes en Pays de Vilaine* développe le premier parc éolien citoyen à Béganne en mobilisant l'épargne locale de plus 700 particuliers (soit 1,8 millions d'Euros).
- *Culture et Coopération* est un regroupement d'une vingtaine de structures des arts et de la culture qui coopèrent depuis 2005 pour animer la vie culturelle à Saint-Etienne : animation du principal équipement dédié aux musiques actuelles, reprise du cinéma Le France en SCIC...
- *L'Eco-Domaine de Bouquetot* en zone rurale est conçu tel un écosystème, avec des activités qui se complètent les unes les autres. Les cinq thématiques en synergie sont l'agriculture biologique ; les énergies renouvelables ; l'éco-construction ; la santé naturelle ; le tourisme vert.

En juin 2012, l'organisation d'une première journée nationale a permis d'accélérer la dynamique et de formaliser une proposition commune pour :

- Promouvoir les expériences et ressources des initiatives PTCE,
- Produire de la connaissance partagée sur les dynamiques de coopération territoriale,
- Développer une offre de services sur l'accompagnement des PTCE,
- Poursuivre le portage politique et d'apporter de l'expertise aux acteurs politiques et institutionnels.

Le LABO de l'ESS est animateur, fédérateur et moteur de la démarche partenariale PTCE. **Cette action inter-réseaux** se réalise avec le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES), le Conseil National des Chambres Régionales à l'Economie Sociale et Solidaire (CNCRES) et le réseau COORACE (fédération nationale d'entreprises de l'ESS, notamment de l'insertion par l'activité économique), rejoints par le Mouvement pour l'Economie Solidaire (MES), l'UFISC, fédération d'acteurs artistiques et culturels de l'ESS, et Opale, services aux structures artistiques et culturelles de l'ESS.

Dans le cadre de la démarche nationale, ces réseaux apportent leur expertise et s'investissent sur des axes spécifiques et complémentaires :

- Le LABO de l'ESS a engagé un travail d'**analyse et de caractérisation**, s'inscrivant dans le plan d'action élaboré suite à cette rencontre nationale,
- Le RTES s'engage sur les actions liées au **rôle des collectivités dans les dynamiques PTCE**,
- Le CNCRES et le MES poursuivent un travail de **structuration d'un réseau d'accompagnement**,
- Le réseau COORACE anime des **communautés apprenantes thématiques** (Renouveau productif, Sécurisation des parcours et emploi durable),
- L'UFISC et Opale sont, quant à eux, tournés vers le **soutien et l'accompagnement des PTCE créatifs, artistiques et culturels**.

Toutes ces actions visent à favoriser l'échange de pratiques entre pairs, faire connaître l'offre d'accompagnement existante, mutualiser les savoir-faire, développer des outils pour soutenir directement les porteurs de projets et ainsi construire une dynamique de professionnalisation.



En 2013-2014, des études ont été menées sur divers échantillons de pôles :

- Etude sur les rôles des collectivités territoriales dans les dynamiques PTCE, RTES/Atelier Coopératif, février 2014 (voir page 12)
- Etude sur les dynamiques économiques des PTCE, France Active/LABO de l'ESS, février 2014.
- Dossier de onze fiches expériences de PTCE, Institut Novetate/LABO de l'ESS/Fondation FPH, juin 2014.

2 Le développement des PTCE



Extraits de «Le développement des PTCE : renforcer les politiques de développement local durable» par le secrétariat d'État chargé du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire.

Présentation générale

La genèse des Pôles territoriaux de coopération économique

Sous l'impulsion du Labo de l'Économie sociale et solidaire¹ et des réseaux territoriaux de l'Économie sociale et solidaire (ESS), plus d'une centaine d'initiatives de coopération entre des entreprises de l'ESS et des entreprises commerciales ont émergé avec :

- **pour objectif** : le développement durable local au service de la création d'emplois ;
- **pour méthode** : la mutualisation de locaux, de compétences, de services et dans certains cas très aboutis, la construction de stratégies partagées de développement.

Peu à peu, grâce à ces initiatives bien souvent soutenues par les collectivités territoriales, de nouvelles formes de coopération sont apparues aux côtés des pôles de compétitivité et des grappes d'entreprise, contribuant à la redynamisation des territoires et favorisant un développement économique durable.

Le choix de la coopération et non de la concurrence a ainsi donné naissance à de nombreux écosystèmes productifs locaux, de taille et de composition très variables, dans les quartiers populaires comme dans les territoires ruraux en difficulté économique.

Les PTCE, vecteurs d'égalité des territoires

Les pôles territoriaux de coopération économique contribuent pleinement à la politique d'égalité des territoires portée par le Gouvernement. En milieu rural comme dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ils contribuent à redynamiser les territoires, les entreprises du secteur de l'Économie sociale et solidaire se caractérisant par un fort ancrage économique territorial, et donc par un caractère non-délocalisable. Enfin, le fonctionnement démocratique et la solidarité économique, qui sont au cœur du principe des PTCE, constituent des axes nécessaires et incontournables d'un développement local durable, respectueux des hommes et de l'environnement.

¹ – Le Labo de l'Économie sociale et solidaire (ESS) est un think tank dont l'objectif est de faire connaître et reconnaître l'Économie sociale et solidaire, d'être un lieu d'échanges, de réflexions et d'actions pour une économie respectueuse de l'Homme et de l'environnement.

La loi Économie sociale et solidaire, du 31 juillet 2014 au service du développement des PTCE

Aujourd'hui, pour que ce modèle de développement change d'échelle et puisse essaimer sur le territoire au service de la création d'emplois, l'intervention de l'État est indispensable à leur structuration et à leur multiplication. C'est pourquoi un volet leur est consacré dans la loi Économie sociale et solidaire. L'appel à projets de 2013 pour le développement des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) en était la première expérimentation.

La loi Économie sociale et solidaire (art. 9) vise à reconnaître les PTCE et à soutenir leur développement.

- **La loi donne une définition des PTCE qui seront soutenus par l'État** : ils « *sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'Économie sociale et solidaire (...), qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou tout autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable* ».
- **La loi fixe les modalités de l'intervention de l'État** : les décisions seront prises après appels à projets par un comité interministériel, selon des critères fixés par décret.

L'appel à projets dont les résultats ont été annoncés le 10 janvier 2014 était la première expérimentation des mesures relatives aux PTCE.

Les PTCE, demain

L'appel à projets de 2013 fait actuellement l'objet d'une évaluation par le Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP). Des recommandations seront formulées au cours du mois d'octobre 2014 dans la perspective d'un deuxième appel à projets courant 2015.

Le Gouvernement souhaite renforcer l'efficacité de ce dispositif :

1/ en amont, assurant un meilleur accompagnement des porteurs de projets dans la constitution des dossiers et en détaillant davantage le cahier des charges ;

2/ en aval, en mettant en place un dispositif de suivi et d'information des PTCE, notamment par l'implication des services déconcentrés de l'État.

L'appel à projets pour le développement des pôles territoriaux de coopération économique

1. Présentation du 1^{er} appel à projets

Le 15 juillet 2013, le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement, et le ministère délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation, ont lancé le premier appel à projets pour favoriser le développement des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

Cet appel à projets visait à apporter un appui de l'État aux initiatives exemplaires de PTCE, existants ou en émergence, dans une perspective d'essaimage sur tout le territoire national.

À la clé, une enveloppe globale de 3 millions d'euros pour la période 2013-2014, qui a été intégralement répartie entre les projets des PTCE lauréats en fonction de leur qualité et de leur adéquation aux objectifs poursuivis. Le financement est assuré par les ministères de l'Égalité des territoires et du Logement, de la Ville, de l'Économie sociale et solidaire et du Redressement productif, ainsi que par la Caisse des Dépôts.

Avec cet appel à projets, l'État souhaite soutenir deux types de PTCE :

- les PTCE en phase de consolidation, c'est-à-dire ayant des résultats économiques et sociaux certains et étant d'ores et déjà ancrés dans le territoire ;
- les PTCE émergents, qui proposent des innovations sociales pour le territoire.

L'appel à projets vise également à développer des PTCE au sein de territoires jugés comme prioritaires par la politique de la ville, dans des zones rurales en difficultés ou dans les bassins d'emploi désindustrialisés.

2. La sélection des lauréats

Un comité de pilotage national a été installé pour analyser les candidatures. Il est constitué des institutions en charge du dossier : les ministères de l'Égalité des territoires et du Logement, de la Ville, de l'Économie sociale et solidaire et du Redressement productif, représentés par différentes administrations (DGCS, CGET, SG Civ, Acsé et DGCI) ainsi que par la Caisse des Dépôts. En complément de l'expertise nationale et du fait de l'ancrage territorial des projets, a été menée une expertise régionale organisée sous l'égide des préfets de région.

Au total, 180 dossiers de candidatures ont été réceptionnés. 130 d'entre eux se sont avérés recevables.

L'analyse de chaque candidature a porté sur des éléments précis tels que la description de la structure et des acteurs impliqués, le périmètre géographique de l'action envisagée ainsi qu'une présentation des objectifs du PTCE. L'étude de la candidature s'est arrêtée également sur les prévisions faites par la structure en matière de calendrier, de financement et sur l'évaluation des actions proposées pour une période de trois ans ainsi que sur la mise en réseau avec d'autres dispositifs et sur son articulation avec les politiques publiques locales.

Le comité de pilotage a porté une attention particulière aux critères d'éligibilité des projets :

- un regroupement, sur un même territoire, de réseaux, entreprises et structures de l'Économie sociale et solidaire qui s'associent à des entreprises industrielles ou commerciales, et le cas échéant à des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation ;
- un ancrage territorial des activités économiques ;
- un investissement dans l'innovation sociale ou la recherche d'une utilité sociale ;
- la création, consolidation et/ou le développement d'emplois durables et de qualité ;
- le développement d'activités respectueuses de l'Homme et de l'environnement ;
- la valorisation d'une diversité de ressources locales : matérielles, humaines et financières ;
- l'implication des citoyens ainsi que d'acteurs et d'institutions de toutes tailles.

La sélection finale a été effectuée sur les dossiers présentant les projets les plus aboutis, notamment en ce qui concerne la vision stratégique, les objectifs, le plan opérationnel et l'évaluation des résultats et l'impact des projets.

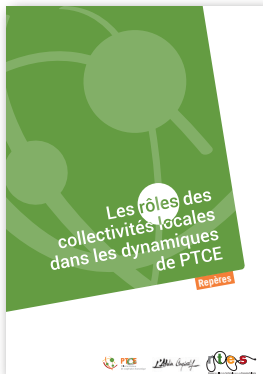
À l'issue de la procédure de sélection, 23 projets lauréats ont été retenus.

CARTE DES PTCE ET PTCE EN PROJET REPÉRÉS

Cette carte a été réalisée dans le cadre de l'étude sur le rôle des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE, menée par le RTES et l'Atelier coopératif. (voir page 10)



4 Etude “Le rôle des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE”



Synthèses de l'étude menée avec l'Atelier Coopératif qui a interrogé 42 PTCE, étudié 13 pôles à la loupe et mené plus de 30 entretiens, ces “repères” reviennent sur le rôle des collectivités dans les dynamiques des Pôles Territoriaux de Coopération Économique. Ils ont été enrichis des actes de la rencontre “PTCE et collectivités locales” qui a eu lieu le 28 février 2014.

“Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique sont de formidables révélateurs de la capacité d'innovation de l'économie sociale et solidaire. Mettant l'accent sur la coopération entre acteurs divers au service du développement des territoires, explorant de nouvelles formes d'activités et d'emplois, expérimentant de nouvelles formes de gouvernance, ils sont sans aucun doute précurseurs de nouveaux modes de développement socio-économiques. Les collectivités locales ont un rôle déterminant à jouer pour contribuer à l'émergence et au développement de ces démarches, inscrites prochainement dans la loi sur l'économie sociale et solidaire. Le RTES a décidé de s'emparer de cette question et a confié à l'Atelier Coopératif la réalisation d'une étude auprès d'une cinquantaine d'initiatives. Ces éléments sont la base de ces « Repères », à destination des élus et des techniciens des collectivités locales,

des acteurs de l'économie sociale et solidaire et de leurs partenaires, mais aussi de l'ensemble des personnes intéressées par des dynamiques de coopération économique dans les territoires au service d'un développement local solidaire durable. Ces « Repères » ont pour objectif principal de favoriser l'implication des collectivités locales et de faciliter la reconnaissance et le soutien aux PTCE dans les politiques publiques au niveau local et national. Ils sensibilisent et donnent à voir, ils proposent des points de vue et des analyses sur les freins et leviers de ces développements. Des « Repères » pour renforcer et outiller le développement des coopérations économiques, en se gardant de toute vision normative pour laisser libre cours à la créativité de chaque territoire.”

Ce travail s'inscrit dans le cadre de la démarche partenariale animée par le Labo de l'ESS et portée par le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CNCRES), le réseau COORACE, le Mouvement pour l'Economie Solidaire (MES), et le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES).

“Repères” en téléchargement sur www.rtes.fr

8 LEVIERS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PTCE

L'étude sur le rôle des collectivités dans les dynamiques de PTCE participe d'une meilleure connaissance de ces démarches qui associent entre autres des acteurs de l'ESS, des entreprises et des collectivités publiques. Le concept de PTCE et les projets sont à un stade d'émergence et d'expérimentation propices à l'innovation et à la créativité. La jeunesse des projets et leur diversité renforcent la nécessité d'un accompagnement des initiatives qui soit souple et qui s'inscrive dans la durée. La recherche de formes solidaires de développement territorial invite à faire évoluer les politiques et dispositifs de soutien, tout comme les pratiques d'entrepreneuriat collectif et modes de relations des collectivités aux acteurs. Aussi, huit leviers au développement des coopérations économiques territoriales ont été identifiés.

- 1 **Faire œuvre de pédagogie sur l'ESS**, présenter et diffuser ses valeurs, ses atouts, et ses réalisations. L'ESS est méconnue du grand public, des médias, des responsables politiques, des acteurs. Et cela reste l'un des principaux freins à son développement. Cette réalité renforce l'ambition de visibilité de l'ESS conférée à certains PTCE.
- 2 **Inscrire les PTCE, et plus largement le soutien à la coopération économique territoriale, dans les différents cadres contractuels**, qui structurent les politiques publiques et la redistribution, dans les schémas de développement économique, dans les stratégies d'innovation, au sein des contrats de projets... qui permettent la prise en compte des caractères socio-économiques et innovants de l'ESS et des PTCE.
- 3 **Organiser la transversalité à l'intérieur des collectivités** afin d'améliorer l'orientation des porteurs de projets ainsi que la veille, le repérage et les collaborations inter-services.
- 4 **Développer les coopérations inter-collectivités** favorisées par la présence croissante d'élus et techniciens en charge de l'ESS, et par le développement de contrats territoriaux de développement.
- 5 **Impliquer les têtes de réseaux et les acteurs de l'ESS dans des démarches de concertations territoriales pérennes**, leviers de mobilisation et de repérage des projets de coopération, de partage et d'approfondissement des enjeux sectoriels et territoriaux.
- 6 **S'appuyer sur les projets d'aménagement urbain, d'investissement et de mutualisation immobilière** et foncière comme outils d'implication et de mise en mouvement des parties prenantes, de visibilité de l'ESS, et d'émulation à la coopération.
- 7 **Soutenir l'emploi et les fonctions de coordination et de recherche et développement** des projets de coopération dans le long terme.
- 8 **Accompagner les démarches en mobilisant les compétences** internes aux collectivités ainsi que les dispositifs et ingénieries externes (DLA, agences de développement économique, de l'innovation, de la culture).